

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2340

2 novembre 2010

SOMMAIRE

Absolute Ventures S.A.	112309	Ludima S.A.	112305
AC. Bim S.A.	112319	Lusonia Services S.A.-SPF	112280
Adam Offergeld Luxembourg G.m.b.H. ..	112319	Mariko S.A.	112320
Analogic Holding Luxembourg S.à r.l. ...	112319	Marsan Holding S.A.	112274
AZ Electronic Materials China Holdings S.à.r.l.	112320	Orni Invest S.A., SPF	112306
AZ Electronic Materials Holdings Sàrl ..	112320	PayPal (Europe) S.à r.l.	112311
AZ Electronic Materials Midco S.à.r.l. ...	112320	Prodac Acquisition S.à r.l.	112316
Banque Unie Est-Ouest S.A.	112310	Prodac Management S.à r.l.	112318
Baroo Energy Holding S.A.	112277	Raidho SICAV	112275
BBA International Investments Sàrl	112301	Rhodo S.A.	112301
Berenberg Systematic Approach	112275	Rhodo S.A.-SPF	112301
Binian S.A.	112315	Robeco Capital Growth Funds	112275
Black Kutai 1 S.à r.l.	112314	Robeco Interest Plus Funds	112275
Cognis Holding Luxembourg S.à r.l.	112278	RPS International S.à r.l.	112306
Compagnie Financière Française S.A. ...	112274	Shiptrade Holding S.A.	112289
Constant Shipping S.A.	112315	Société de Plastiques Industriels S.A. ...	112308
Cygnus Real Estate Fund	112274	Sol Holding S.à r.l.	112308
DFW-Immo S.A.	112279	Solideal International S.A.	112318
Duralex S.A.	112319	Soprocim S.A.	112308
Finimmo Wealth Management S.A.	112276	St.Quadrat S.A.	112308
Frames Acquisition S.à r.l.	112316	Strasbourg S.A.	112318
Frames Management S.à r.l.	112318	Strategic Project Management Internatio- nal (SPMI) S.A.	112309
Gemstone Holding S.A.	112315	Swisscanto (LU) Equity Funds Manage- ment Company S.A.	112309
Hémisphères Films	112318	Swisscanto (LU) Management Company S.A.	112309
Héritiers Jules Gales S.A.	112316	Swisscanto (Lu) Portfolio Funds Manage- ment Company S.A.	112310
ING International (II)	112276	Teramo Holding S.A.	112315
ING (L) Selectis	112277	Tiffany & Co. Luxembourg S.à r.l.	112310
Karma International	112316	VIII F Chateau S.à r.l.	112306
Kitry Consulting S.A.	112315	W Industries Finances S.A.	112311
Koogli S.A.	112316	Wylandco S.A.	112311
Koogli S.A.	112317	Wylandco S.A.	112311
Koogli S.A.	112317		
LBREP III Europe S.à r.l., SICAR	112317		
Lead Luxembourg 2 S.à r.l.	112289		

Compagnie Financière Française S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 45.245.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, le 19 novembre 2010 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan, comptes de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2009;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Question de la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Elections statutaires;
6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010141538/317/19.

Cygnus Real Estate Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Cygnus Real Estate Fund a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2008.

Cygnus Real Estate Management Company S.à r.l.

Référence de publication: 2010140625/10.

(100161323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Marsan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 39.761.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le jeudi 2 décembre 2010 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social.
2. Acceptation de la démission du conseil d'administration, décharge et nomination d'un nouveau conseil d'administration.
3. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes, décharge et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
4. Abandon du statut de société holding et modification de l'article 4 des statuts relatif à l'objet social comme suit : "La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").
5. Modification de l'article 5 des statuts.
6. Modification de l'article 14 des statuts.
7. Ajout aux statuts d'un titre VI "Dispositions générales" et d'un article 19.
8. Divers.

L'assemblée générale extraordinaire du 22 octobre 2010 n'a pas pu valablement délibérer sur l'ordre du jour, le quorum n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010144181/1267/26.

Raidho SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8023 Strassen, 14B, rue des Violettes.
R.C.S. Luxembourg B 146.514.

I. The shareholders of the Company are advised that since June 4, 2010 Lemanik Asset Management Luxembourg S.A., the management company and domiciliary agent of the Company, has transferred its registered office from "14 B rue des Violettes, L-8023 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg" to "41 Op Bierg, L-8217 Mamer, Grand Duchy of Luxembourg".

II. The Shareholders of the Company are invited to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

to be held in the office of the Notary Henri Hellinckx, 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg on *November, 22 2010* at 3:00 pm (CET) for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Modification of article 4 to transfer the registered office of the Company from 14 B rue des Violettes, L-8023 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg to 41 op Bierg L-8217 Mamer, Grand-Duchy of Luxembourg, and subsequent amendment of article 15.

The new text of the articles of incorporation will be made available at the registered office of the Company during normal business hours.

The Shareholders are advised that a quorum of fifty per cent of the shares capital must be present in person or represented at the meeting and the resolutions must be passed by two thirds of the votes cast at the meeting.

In case of lack of quorum at the first extraordinary general meeting, a second meeting will be convened at the same address with the same agenda, at which decision may be approved without quorum and at a majority of two thirds of the votes cast at the meeting.

Proxies are available at the registered office of the Management Company, Lemanik Asset Management Luxembourg S.A., 41 Op Bierg, L-8217 Mamer.

Shareholders who cannot be personally present at the meeting may sign and date the proxy and return it at last three business days before the meeting to the registered office of the Company (fax: +352 26396002).

Référence de publication: 2010144182/755/28.

Berenberg Systematic Approach, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Berenberg Systematic Approach modifié au 1^{er} octobre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, octobre 2010.

Berenberg Lux Invest S.A.

Harald Wörister / Hermann Laub

Référence de publication: 2010130958/11.

(100148962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Robeco Interest Plus Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 40.490.

Robeco Capital Growth Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 58.959.

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders to be held on 25 *November 2010*, at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg at 2.00 p.m. for Robeco Interest Plus Funds (RIPF) and at 3.00 p.m. for Robeco Capital Growth Funds (RCGF).

Agenda:

1. Report of the board of directors and auditors' report
2. Consideration and approval of the annual accounts for the financial year 2009/2010

3. Consideration and approval of the profit appropriation for each of the sub-funds for the financial year ended 30 June 2010
4. Discharge of the board of directors
5. Statutory appointments
6. Increase in maximum rate of service fee (this item is only on the agenda of RCGF and not of RIFP)
7. Any other business

The Annual Reports 2009/2010 may be obtained at the registered office of the Corporations. The reports are also available via www.robeco.com.

The resolutions on the Agenda will not require a quorum and will be taken at a simple majority of the votes cast. Shareholders may vote in person or by proxy. Shareholders wishing to attend and/or vote at the respective meetings should inform the respective Corporations through Mrs. V. Delvael, RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg in writing not later than 18 November 2010 (fax: + 352 24603331).

The boards of directors.

Référence de publication: 2010144183/755/28.

ING International (II), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 41.873.

Notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company will be held before notary at the registered office of the Company on *10 November 2010* at 2.30 p.m. Luxembourg time (the "Meeting") to consider and resolve upon the following agenda:

Agenda:

1. Change of the name of the Company from "ING International (II)" to "ING (L) Flex" with effective date on or around 15 January 2011.
2. Amendment of Article 1 of the articles of association of the Company to reflect the change of name of the Company.
3. Amendment of Article 34bis of the articles of association of the Company to reflect the change of the registered office of the management company which has taken place with effect as of 1 September 2010.
4. Amendment of both the full and simplified prospectuses of the Company to reflect the change of name.

The Meeting will validly deliberate on the agenda only if at least 50% of the issued share capital of the Company is present or represented. The related resolutions will be validly adopted if approved by at least two thirds of the votes cast by shareholders of the Company at the Meeting. Each share is entitled to one vote.

If the quorum is not reached, another Extraordinary General Meeting shall be convened. The second Extraordinary General Meeting shall validly deliberate on the agenda regardless of the proportion of the issued share capital of the Company present or represented.

Shareholders are invited to attend the Meeting in person. In case they cannot attend the Meeting, they are kindly asked to complete and to sign a proxy available at the registered office of the Company and to return it to the Legal Department of ING Investment Management Luxembourg S.A. at 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg not later than 8 November 2010 at 5.00 p.m. Luxembourg time by fax (fax number: (+352) 26 19 68 40), followed by the original by regular mail.

Shareholders are hereby informed that following the change of name of the Company from "ING International (II)" to "ING (L) Flex" the sub-funds of the Company will be renamed accordingly insofar as the prefix "ING International (II)" of each sub-fund will be replaced by "ING (L) Flex" with effective date on or around 15 January 2011.

Luxembourg, on 22 October 2010.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010140206/755/31.

Finimmo Wealth Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 94.364.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de re-convoquer les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu extraordinairement le *8 novembre 2010* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport de contrôle du Commissaire aux Comptes.

3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31.12.2009.
4. Affectation du résultat de l'exercice.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et aux Commissaire aux Comptes.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

Les résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires seront prises aux conditions de majorité et de quorum tel que déterminé par la Loi et les statuts.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010140238/20.

ING (L) Selectis, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 60.411.

Nous vous informons par la présente qu'une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires de la Société se tiendra par-devant notaire au 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, le 10 novembre 2010 à 14.00 heures (heure de Luxembourg) afin d'examiner et de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du nom de la Société "ING (L) Selectis" en "ING (L) II".
2. Modification de l'Article 1 des statuts de la Société afin de refléter le changement de dénomination de la Société.
3. Modification de l'Article 29 des statuts de la Société afin de refléter le changement d'adresse au 1er septembre 2010 du siège social de la Société de gestion.
4. Modification des prospectus complet et simplifié de la Société afin de refléter le changement de nom.

L'Assemblée ne délibérera valablement que si au moins 50% du capital social émis de la Société est présent ou représenté. Les résolutions seront valablement adoptées si elles sont approuvées par au moins deux tiers des votes exprimés par les actionnaires de la Société lors de l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote.

Si le quorum n'est pas atteint, une autre Assemblée Générale Extraordinaire sera convoquée. La seconde Assemblée Générale Extraordinaire délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital social émis de la Société présent ou représenté.

Les actionnaires sont invités à assister à l'Assemblée en personne. Les actionnaires qui ne peuvent y assister sont priés de remplir et de signer une procuration qui peut être obtenue au siège social de la Société et de la renvoyer au département Legal d'ING Investment Management Luxembourg S.A., 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg par fax (numéro de fax: +352 26 19 68 40) pour le 8 novembre 2010 à 17.00 heures (heure de Luxembourg) au plus tard, suivi de l'envoi de l'original par courrier.

Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2010140212/755/28.

Baroo Energy Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.953.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 11 novembre 2010 à 16:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations Statutaires
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010140910/795/16.

Cognis Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 44.731.225,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 83.720.

—
EXTRAIT

Il résulte de conventions de transfert de parts sociales prenant effet au 31 août 2010, que:

- Cognis Management Beteiligungs GbR, ayant son siège social au 56 Paul-Thomas-Strasse, 40551 Düsseldorf, Allemagne, a transféré 24'538 parts sociales de classe A, 2'133 parts sociales de classe B et 25'627 parts sociales de classe C de la Société à Cognis Investment S.à r.l., ayant son siège social au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 154651;

- Cognis Management Beteiligungs GbR II, ayant son siège social au 56 Paul-Thomas-Strasse, 40551 Düsseldorf, Allemagne, a transféré 3'295 parts sociales de classe A, 286 parts sociales de classe B et 7'254 parts sociales de classe C de la Société à Cognis Investment S.à r.l., précitée;

- Cognis Management Beteiligungs GbR III, ayant son siège social au 56 Paul-Thomas-Strasse, 40551 Düsseldorf, Allemagne, a transféré 99'615 parts sociales de classe E de la Société à Cognis Investment S.à r.l., précitée;

- Cognis Management Beteiligungs GbR IV, ayant son siège social au 1 Rheinpromenade, 40789 Monheim, Allemagne, a transféré 23'244 parts sociales de classe F de la Société à Cognis Investment S.à r.l., précitée;

- Cognis Management Beteiligungs GbR V, ayant son siège social au 1 Rheinpromenade, 40789 Monheim, Allemagne, a transféré 6'137 parts sociales de classe G de la Société à Cognis Investment S.à r.l., précitée.

Il en résulte, qu'à compter du 31 août 2010, le capital de la Société est réparti comme suit:

Nom de l'associé	Classe et nombre de parts Sociales						Total
	A	B	C	E	F	G	
Permira Europe II L.P.1	262'311						262'311
Permira Europe II L.P.2	410'281						410'281
Permira Europe II C.V.3	17'357						17'357
Permira Europe II C.V.4	26'036						26'036
Permira Europe II Co-Investment Scheme	6'976						6'976
Schroder Ventures Investments Limited	28'205	4'713					32'918
Cognis Investment S.à r.l.	27'833	2'419	32'881	99'615	23'244	6'137	192'129
Schroder Ventures International Life Science Fund II L.P.1		38'264					38'264
Schroder Ventures International Life Science Fund II L.P.2		16'297					16'297
Schroder Ventures International Life Science Fund II L.P.3		4'343					4'343
Schroder Ventures International Life Science Fund II Strategic Partners L.P.		591					591
SITCO Nominees Ltd. VC 01903		1'100					1'100
GS Capital Partners 2000, L.P.			441'550				441'550
GS Capital Partners 2000 Offshore, L.P.			160'442				160'442
GS Capital Partners 2000 GmbH & Co. Beteiligungs KG			18'456				18'456
GS Capital Partners 2000 Employee Fund, L.P.			140'292				140'292
Stone Street Fund 2000, L.P.			13'271				13'271
Bridge Street Special Opportunities Fund 2000, L.P.			6'635				6'635
Total	778'999	67'727	813'527	99'615	23'244	6'137	1'789'249

Séverine Michel
Gérante

Référence de publication: 2010128630/53.

(100145402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

DFW-Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5465 Waldbredimus, 10, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 153.597.

Im Jahre zweitausendzehn, am zwanzigsten September.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "DFW-IMMO S.A.", mit Sitz in L-5691 Ellange, 40, Zae Le Triangle Vert, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar, am 7. Juni 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1476 vom 19. Juli 2010, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Statuten wurden seither noch nicht abgeändert.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Jeannot DOERFEL, Techniker, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Herr Ingo WELTER, Zentralheizungs- und Lüftungsbaumeister.

Die Versammlung wählt zum Stimmenzähler Herr Daniel FUNK, Fliesenlegermeister.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung folgendes fest:

I. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-5691 Ellange, 40, Zae Le Triangle Vert, nach L-5465 Waldbredimus, 10, rue des Champs, mit sofortiger Wirkung;

2. Entsprechende Abänderung von Artikel 1, Absatz 3 der Satzung;

3. Verschiedenes.

II. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Versammlungsvorstand gezeichnet. Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen "ne varietur" paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschließen.

IV. Alsdann wird nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster und Einziger Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-5691 Ellange, 40, Zae Le Triangle Vert, nach L-5465 Waldbredimus, 10, rue des Champs, mit sofortiger Wirkung.

Infolgedessen wird Artikel 1, Absatz 3 der Satzung folgenden Wortlaut haben:

" **Art. 1. Absatz 3.** Sitz der Gesellschaft ist in Waldbredimus."

Abschätzung der Kosten

Der Betrag der Kosten für die die Gesellschaft aufgrund dieser Satzungsänderung aufzukommen hat, beläuft sich auf ungefähr achthundert Euro (800.-EUR).

Da keine weiteren Tagesordnungspunkte zur Abstimmung vorgesehen sind, schließt der Vorsitzende die Versammlung.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: J. Doerfel, I. Welter, D. Funk et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 septembre 2010. LAC/2010/41295. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127698/50.

(100145588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Lusonia Services S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 155.600.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of the month of September.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "LUSONIA SERVICES LTD." (the "Company"), a company organised under the British Virgin Islands law, incorporated in the British Virgin Islands on 04 June 2003 and validly registered with the Registrar of Companies in the British Virgin Islands as stated in the Certificate of Incorporation and having its registered office in Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (British Virgin Islands) as stated in the Memorandum of Association and Articles of Association, which documents are attached to the present deed.

The meeting is presided by Ms Angelina SCARCELLI, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting appoints as secretary Ms Sofie VAN HERZEELE, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr François MANTI, employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to act:

I) The shareholders present or represented at the meeting and the number of shares held by each of them, are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxy holder.

This attendance list, signed "ne varietur" by the board and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

In the same way, the proxies of the represented shareholders at the meeting, initialled "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The shares representing the entire subscribed capital are present or represented at this meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II) The notices convening a meeting required by The British Virgin Islands law, have been regularly dispatched and the shareholders present or represented have full knowledge of the agenda.

The shareholders present and represented also declare, in accordance with Article 50 of the Articles of Association of the Company, to renounce to the seven days' prior notice for meetings as specified in Article 52 (b) of the said Articles of Association.

III) The following documents have been submitted to the meeting:

- Certified true copies of the following documents:

* Memorandum of Association and Articles of Association;

* Certificate of Incorporation;

* Certificate of Good Standing, and

* Certificate of Incumbency;

- Minutes of the meeting of the board of directors of the Corporation held in Geneva (Switzerland), on 16 August 2010;

- Written resolution of the shareholders of the Corporation dated 17 August 2010; and

- Register of shareholders.

All above mentioned documents initialled "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed with the registration authorities.

IV) The Company intends to transfer its registered office to the Grand Duchy of Luxembourg.

Furthermore, a meeting of the board of directors held in Geneva (Switzerland) on 16 August 2010 decided (1) to circulate a Written Resolution to the shareholders of the Corporation which Resolution was taken on 17 August 2010, and (2) to convene the present general meeting.

Said Written Resolution of the shareholders of the Company has already resolved that the Company discontinue in the British Virgin Islands and continue in the Grand Duchy of Luxembourg. The present meeting shall henceforth resolve upon the transfer of the registered office of the Company from the British Virgin Islands to Luxembourg and state this decision in the forms required by Luxembourg law.

V) The present meeting shall also decide the necessary amendments of the Articles of Association to put the Company in conformity with Luxembourg legislation and the appointment of new directors and of the statutory auditor.

The chairman reads the conclusions, set up in French, of the auditor's report rendered by "VAN CAUTER-SNAU-WAERT & Co S.à r.l.", "réviseur d'entreprises" established and having its registered office in Strassen, Grand Duchy of Luxembourg and which are the following:

“Sur base des vérifications effectuées, telles que décrites ci-dessus, nous n’avons pas d’observation à formuler sur la valeur globale de l’apport, apport qui trouve son origine dans le transfert de l’universalité des biens de la société de droit des Iles Vierges Britanniques à une société anonyme de droit luxembourgeois pour une valeur retenue d’actif net de 2.850.000.- EUR et qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des 310 actions d’une valeur nominale de 100.- EUR chacune, augmenté d’une prime d’émission de 2.819.000.- EUR à émettre en contrepartie.”

The auditors report, dated Strassen (Grand Duchy of Luxembourg) 7 June 2010, signed “ne varietur” by the appearing persons and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The aggregate amount of the assets and liabilities of the Company results from a financial situation as per 31 March 2010, attached to said auditor’s report.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the Company from the British Virgin Islands to the Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The meeting notes that as a result of the first resolution, the Company has acquired Luxembourg nationality and that the Company henceforth is subject to Luxembourg law excluding any other law.

As a result thereof the following resolutions have been passed in accordance with Luxembourg law.

Third resolution

The meeting decides to proceed to a full restatement of the Articles of Association of the Company so as to adapt them to the Luxembourg legislation and in particular to the law of 11 May 2007, concerning the establishment of family estate management companies (SPF).

The restated Articles of Association of the Company will have henceforth the following new wording:

“Name - Registered office - Duration - Object Capital

Art. 1. There exists here after a public limited company (“société anonyme”) in the form of a family estate management company and under the name of “LUSONIA SERVICES S.A.-SPF”.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-city, Grand Duchy of Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders’ meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The exclusive object of the Company is to acquire, hold, manage and dispose of financial assets within the meaning of the SPF Law (Law of 11 May 2007), excluding any commercial activity.

The Company shall neither directly nor indirectly interfere in the management of the companies in which it holds a participation, notwithstanding the rights which it may exercise as a shareholder.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

The Company may on an ancillary basis take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose, within the limits permitted by the SPF Law.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) per share. The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law. The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 7. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of visioconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 8. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 9. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

Art. 10. According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 11. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 12. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 13. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 14. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the fourth Monday in the month of May of each year at 02.00 p.m..

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 15. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth (1/10th) of the Company's share capital.

One or more shareholders who together hold at least ten percent (10%) of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

Art. 16. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 17. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 18. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 20. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and the SPF Law (Law of 11 May 2007)."

Fourth resolution

The meeting gives discharge to the directors in office before the transfer of the registered office.

Fifth resolution

"LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", in short "INTERCONSULT", a "société anonyme" governed by Luxembourg law, established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B, number 40312) is appointed statutory auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders of 2016.

Sixth resolution

The number of directors is fixed at three (3). The following persons are appointed directors for a period ending at the annual general meeting of shareholders of 2016.

a) Mr Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, Lawyer, born in La Spezia (Italy), on 12 September 1964, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Mr Jean-Marc DEBATY, Company Director, born in Rocourt (Belgium), on 11 March 1966, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

c) Mr François MANTI, Lawyer, born in Algrange (France), on 7 October 1970, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Seventh resolution

Without prejudice to the right of the board of directors to transfer the registered office within Luxembourg-City, the registered office of the Company is established at: 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company, as a result of this deed, are estimated at approximately thousand euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-sept septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de «LUSONIA SERVICES LTD. (la «Société»), une société de droit des Iles Vierges Britanniques constituée aux Iles Vierges Britanniques le 4 juin 2003 et valablement inscrite au Registre de Commerce des Iles Vierges Britanniques tel qu'il résulte d'un «Certificate of Incorporation» et ayant son siège social à T Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), tel qu'il résulte d'une «Memorandum of Association and Articles of Association», ces documents étant annexés aux présentes.

L'Assemblée est présidée par Madame Angelina SCARCELLI, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg. L'Assemblée désigne comme secrétaire Madame Sofie VAN HERZEELE, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur François MANTI, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I) Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents ou par leur mandataire.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Pareillement, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente Assemblée, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Les actions représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présentes ou représentées à l'Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

II) Les convocations exigées par le droit des Iles Vierges Britanniques ont été régulièrement envoyées, et les actionnaires présents et représentés ont pleine connaissance de l'ordre du jour.

Tous les actionnaires présents et représentés déclarent par ailleurs conformément à l'article 50 des statuts actuels de la Société, renoncer au délai de convocation de sept jours prévu à l'article 50 (b) des statuts actuels.

III) Les documents suivants sont soumis à l'Assemblée:

- Copies certifiées conformes à l'original des documents suivants:

* Memorandum of Association;

* Certificate of Incorporation;

* Certificate of Good Standing, et

* Certificate of Incumbency;

- Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue à Genève (Suisse), le 16 août 2010;
- Résolution écrite des actionnaires du 17 août 2010;
- Registre des Actionnaires.

Tous les documents précités seront signés ne varietur par le notaire et les comparants pour être annexés à l'acte et enregistrés avec lui.

IV) La Société souhaite transférer son siège social au Grand-Duché de Luxembourg.

Par ailleurs, une réunion du conseil d'administration tenue à Genève (Suisse) le 16 août 2010 a décidé (1) de transmettre aux actionnaires de la Société une résolution écrite qui a été prise le 17 août 2010 et (2) de convoquer la présente Assemblée générale.

Ladite résolution écrite des actionnaires de la Société a décidé que la Société cesse d'exister aux Iles Vierges Britanniques et continue au Grand-Duché de Luxembourg. La présente Assemblée doit dès lors décider du transfert du siège social de la Société des Iles Vierges Britanniques au Luxembourg, et faire acter cette décision dans les formes requises par la loi luxembourgeoise.

V) Par ailleurs, il appartient la présente Assemblée Générale de statuer sur les modifications statutaires nécessaires pour mettre la Société en conformité avec la législation luxembourgeoise, et de décider la nomination des nouveaux administrateurs et du commissaire aux comptes.

Le président donne lecture des conclusions du réviseur d'entreprises, «VAN CAUTER-SNAUWAERT & Co S.à r.l.», réviseur d'entreprises établie et ayant son siège social à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, dont les conclusions sont les suivantes:

«Sur base des vérifications effectuées, telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport, apport qui trouve son origine dans le transfert de l'universalité des biens de la société de droit des Iles Vierges Britanniques à une société anonyme de droit luxembourgeois pour une valeur retenue d'actif net de 2.850.000.- EUR et qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des 310 actions d'une valeur nominale de 100.- EUR chacune, augmenté d'une prime d'émission de 2.819.000.- EUR à émettre en contrepartie.»

Ce rapport, daté Strassen, le 7 juin 2010, sera signé ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant pour être annexé au et enregistré avec le présent acte.

L'universalité des actifs et passifs de la Société ressort d'une situation financière au 31 mars 2010, laquelle est restée attachée audit rapport du réviseur.

Ensuite, l'Assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société des Iles Vierges Britanniques vers le Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Assemblée constate que suite à la première résolution, la Société a acquis la nationalité luxembourgeoise et que la Société est dès lors soumise au droit luxembourgeois à l'exclusion de toute autre loi.

Par conséquent, les résolutions suivantes ont été passées conformément au droit luxembourgeois.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de procéder à une refonte intégrale des statuts de la Société pour les adapter à la législation luxembourgeoise et en particulier à la loi du 11 mai 2007 concernant l'établissement de sociétés de gestion de patrimoine familial (SPF):

Les statuts refondus de la Société auront dorénavant la nouvelle teneur suivante:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe par les présentes une société anonyme de gestion de patrimoine familiale sous la dénomination de «LUSONIA SERVICES S.A.SPF».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le

siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a exclusivement pour objet d'acquérir, détenir, gérer et disposer d'actifs financiers dans les limites de la Loi SPF (Loi du 11 mai 2007), à l'exclusion de toute activité commerciale.

La Société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion des sociétés dans lesquelles elle détient une participation, sous réserve des droits que la Société peut exercer en sa qualité d'actionnaire.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations (à condition que celle-ci ne soit pas publique), de reconnaissance de dettes ou tout autre instrument de dette similaire.

La Société peut, de façon accessoire, prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social et ce, dans les limites autorisées par la Loi SPF.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 10. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 11. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième lundi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 15. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10ième) au moins du capital social.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Art. 16. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que la Loi SPF (Loi du 11 mai 2007).»

Quatrième résolution

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs en fonction avant le transfert du siège.

Cinquième résolution

«LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.», en abrégé «INTERCONSULT», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B, numéro 40312) est nommée commissaire aux comptes pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir en 2016.

Sixième résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont nommés administrateurs pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir en 2016:

a) Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, Juriste, né à La Spezia (Italie), le 12 septembre 1964 demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Monsieur Jean-Marc DEBATY, Administrateur de Sociétés, né à Rocourt (Belgique), le 11 mars 1966, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

c) Monsieur François MANTI, Juriste, né à Algrange (France), le 7 octobre 1970, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Septième résolution

Sans préjudice du droit du conseil d'administration de déplacer ultérieurement le siège de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg, le siège de la Société est établi au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelle forme que ce soit qui incombe à la société ou qui seront mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: A. SCARCELLI, S. VAN HERZEELE, F. MANTI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11172. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010127767/484.

(100145429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Shiptrade Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 77.263.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010128160/10.

(100145366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Lead Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.867.858,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 154.111.

In the year two thousand and ten, on the third day of the month of September.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of shareholders of LEAD Luxembourg 2 S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, having a share capital of twenty million seven hundred five thousand three hundred forty-six Euro (€ 20,705,346), and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 154.111, incorporated on 5 July 2010 by deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1529 and dated 27 July 2010. The articles of association have been amended on 9 August 2010 by a deed of the undersigned notary and not yet published in the Mémorial.

The Meeting was presided by Me Anna Hermelinski-Ayache, Maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and as scrutineer Me Ana Bramao, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I) It appears from an attendance list established by the members of the bureau that out of the outstanding share capital divided into two hundred fortythree thousand twenty-four (243,024) class A-1 shares, two hundred fortythree thousand twenty-four (243,024) class A-2 shares, two hundred fortythree thousand twenty-four (243,024) class B-1 shares, two hundred fortythree thousand twenty-four (243,024) class B-2 shares, two hundred fortythree thousand twenty-four (243,024) class C-1 shares, two hundred fortythree thousand twenty-four (243,024) class C-2 shares, two hundred fortythree thousand twenty-four (243,024) class D-1 shares, two hundred fortythree thousand twenty-four (243,024) class D-2 shares, two hundred fortythree thousand twenty-four (243,024) class E-1 shares, two hundred fortythree thousand twenty-four (243,024) class E-2 shares, and eighteen million two hundred seventy-five thousand one hundred six (18,275,106) preference shares, each of a par value of one Euro (€ 1), such Shares representing one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, all the Shares are duly represented at this Meeting.

II) The attendance list, signed by the proxyholder of the shareholders represented and the members of the bureau, shall remain attached together with the proxies to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

III) The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of one hundred sixty-two thousand five hundred twelve Euro (€162,512) in order to bring it from its current amount of twenty million seven hundred five thousand three hundred forty-six Euro (€ 20,705,346) to the amount of twenty million eight hundred sixty-seven thousand eight hundred fifty-eight Euro (€ 20,867,858) by the issue of a total of (i) sixty-nine thousand seven hundred sixty (69,760) common shares of each of the ten (10) different classes being six thousand nine hundred seventy-six (6,976) class A-1 shares through class E-2 shares and (ii) ninety-two thousand seven hundred fifty-two (92,752) preference shares, of a par value of one Euro (€ 1) each (collectively the "New Shares") for a total subscription price of six hundred ninety-six thousand three hundred six Euro (€ 696,306) (the "Subscription Price"); subscription to the New Shares by the following subscribers:

i. Witim Vermögensverwaltung GmbH, a German limited liability company with registered office at Kapellenweg 9 c/o Martin Bilger, 82335 Berg, Federal Republic of Germany, and registered with the commercial register of the local court of Munich under registration no. HRB 179153 ("MB GmbH"),

ii. Nawa Zwei Vermögensverwaltung GmbH, a German limited liability company with registered office at Nelkenstr. 11, c/o Dr. Günther Ernstberger, 85774 Unterföhring, Federal Republic of Germany, and registered with the commercial register of the local court of Munich under registration no. HRB 185971 (“GE GmbH”),

iii. Elva Sechs Vermögensverwaltung GmbH, a German limited liability company with registered office at Ludwig-Thoma-Str. 29 c/o Rüdiger Schmidt, 85247 Schwabhausen, Federal Republic of Germany, and registered with the commercial register of the local court of Munich under registration no. HRB 182853 (“RS GmbH”),

(collectively the “Subscribers”) as set forth in the table below; payment of the Subscription Price by each of the Subscribers by way of a contribution in cash; and allocation of an amount of one hundred sixty-two thousand five hundred twelve Euro (€162,512) to the share capital account of the Company and an amount of five hundred thirty-three thousand seven hundred ninetyfour Euro (€ 533,794) to the share premium account of the Company; out of the share premium account an amount of sixteen thousand two hundred fiftyone Euro and twenty cents (€16,251.20) shall be allocated to the legal reserves of the Company;

Shareholders	Class of shares	Number of New Shares	Payment (€)
MB GmbH	A-1	3,488	30,177.80
GE GmbH	A-1	1,744	15,088.80
RS GmbH	A-1	1,744	15,088.80
Total Class A-1		6,976	60,355.40
MB GmbH	A-2	3,488	30,177.80
GE GmbH	A-2	1,744	15,088.80
RS GmbH	A-2	1,744	15,088.80
Total Class A-2		6,976	60,355.40
MB GmbH	B-1	3,488	30,177.80
GE GmbH	B-1	1,744	15,088.80
RS GmbH	B-1	1,744	15,088.80
Total Class B-1		6,976	60,355.40
MB GmbH	B-2	3,488	30,177.80
GE GmbH	B-2	1,744	15,088.80
RS GmbH	B-2	1,744	15,088.80
Total Class B-2		6,976	60,355.40
MB GmbH	C-1	3,488	30,177.80
GE GmbH	C-1	1,744	15,088.80
RS GmbH	C-1	1,744	15,088.80
Total Class C-1		6,976	60,355.40
MB GmbH	C-2	3,488	30,177.80
GE GmbH	C-2	1,744	15,088.80
RS GmbH	C-2	1,744	15,088.80
Total Class C-2		6,976	60,355.40
MB GmbH	D-1	3,488	30,177.80
GE GmbH	D-1	1,744	15,088.80
RS GmbH	D-1	1,744	15,088.80
Total Class D-1		6,976	60,355.40
MB GmbH	D-2	3,488	30,177.80
GE GmbH	D-2	1,744	15,088.80
RS GmbH	D-2	1,744	15,088.80
Total Class D-2		6,976	60,355.40
MB GmbH	E-1	3,488	30,177.80
GE GmbH	E-1	1,744	15,088.80
RS GmbH	E-1	1,744	15,088.80
Total Class E-1		6,976	60,355.40
MB GmbH	E-2	3,488	30,177.80
GE GmbH	E-2	1,744	15,088.80
RS GmbH	E-2	1,744	15,088.80
Total Class E-2		6,976	60,355.40

	Preference shares		
MB GmbH	Preference shares	46,376	46,376
GE GmbH	Preference shares	23,188	23,188
RS GmbH	Preference shares	23,188	23,188
Total Preference shares		<u>92,752</u>	<u>92,752</u>
Total		162,512	696,306

2. Consequential amendment of article 6 of the articles of association to read as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The capital is set at twenty million eight hundred sixty-seven thousand eight hundred fifty-eight Euro (€ 20,867,858) represented by (i) two million five hundred thousand (2,500,000) common shares of a par value of one Euro (€ 1) each divided into:

two hundred fifty thousand (250,000) class A-1 shares, two hundred fifty thousand (250,000) class A-2 shares, two hundred fifty thousand (250,000) class B-1 shares, two hundred fifty thousand (250,000) class B-2 shares, two hundred fifty thousand (250,000) class C-1 shares, two hundred fifty thousand (250,000) class C-2 shares, two hundred fifty thousand (250,000) class D-1 shares, two hundred fifty thousand (250,000) class D-2 shares, two hundred fifty thousand (250,000) class E-1 shares two hundred fifty thousand (250,000) class E-2 shares, and (ii) eighteen million three hundred sixty-seven thousand eight hundred fifty-eight (18,367,858) preference shares of a par value of one Euro (€ 1) each (collectively referred to as the “Shares”), and with such rights and obligations as set out in the present articles of association.”

3. Amendment of article 14.2 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **14.2.** Libra Luxembourg S.à.r.l. may from time to time as it deems appropriate recommend to the shareholders of the Company a list of individuals as Class A Managers.”

4. Amendment of article 18 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **18.** The Company is in all circumstances bound by the joint signatures of any two managers provided that at least one manager is a Luxembourg resident or by the joint signatures or sole signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the Managers, within the limit of such power. Each of the Managers is empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.”

5. Amendment of article 23.2. of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **23.2.** In any year and on every occasion on which the shareholders may decide in their sole discretion to distribute any net profits of the Company to the shareholders by way of a payment of a dividend to the shareholders, such net profits shall be distributed among the shareholders as follows:

23.2.1. first, any shortfall in the Fixed PS Dividend which could not be paid in one or more previous financial years shall be paid to the holders of the preference shares;

23.2.2. second, in paying the Fixed PS Dividend to the holders of the preference shares payable in or in respect of that year;

23.2.3. third, the balance of the net profits shall be distributed to the holders of the common shares (i) pro rata according to the number of common shares held by them, respectively, and (ii) according to the entitlements under these articles of association, especially with regard to the allocation of any proceeds to Cap Shares and Inc Shares pursuant to article 8.2., as follows:

23.2.3.1. an amount equal to 0.25% of the nominal value of each common share of class A shall be distributed (or set aside for distribution) in respect of each common share of class A;

23.2.3.2. an amount equal to 0.30% of the nominal value of each common share of class B shall be distributed (or set aside for distribution) in respect of each common share of class B;

23.2.3.3. an amount equal to 0.35% of the nominal value of each common share of class C shall be distributed (or set aside for distribution) in respect of each common share of class C;

23.2.3.4. an amount equal to 0.40% of the nominal value of each common share of class D shall be distributed (or set aside for distribution) in respect of each common share of class D;

23.2.3.5. an amount equal to 0.45% of the nominal value of each common share of class E shall be distributed (or set aside for distribution) in respect of each common share of class E;

23.2.3.6. the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first class E common shares, then if no class E common shares are in existence, class D common shares and in such continuation until only class A common shares are in existence).”

6. Appointment with immediate effect and for an unlimited duration of Mr Anthony Granville Mallin, a British citizen, born on 26 May 1955 in London, United Kingdom and residing at 6th Floor, 33 Cavendish Square London W1G 0PW, United Kingdom and Mr Martin Bilger, a German citizen, born on 24 October 1956, in Weißenhorn, Germany and residing at Kapellenweg 9, 82335 Berg, Germany as additional managers of the company and re-composition of the board of managers of the Company as follows:

Class A Managers:

- Mr Anthony Granville Mallin;
- Mr Stephen Wright;
- Mr Gerhard Hinnerk Koch; and
- Mr Alexis Kamarowsky.

Class B Manager:

- Mr Martin Bilger.

After deliberation, the Meeting unanimously resolved as follows:

First resolution

The Meeting resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of one hundred sixty-two thousand five hundred twelve Euro (€162,512) in order to bring it from its current amount of twenty million seven hundred five thousand three hundred forty-six Euro (€ 20,705,346) to the amount of twenty million eight hundred sixty-seven thousand eight hundred fifty-eight Euro (€ 20,867,858) by the issue of a total of (i) sixty-nine thousand seven hundred sixty (69,760) common shares of each of the ten (10) different classes being six thousand nine hundred seventy-six (6,976) class A-1 shares through class E-2 shares and (ii) ninety-two thousand seven hundred fifty-two (92,752) preference shares, of a par value of one Euro (€ 1) each (collectively the “New Shares”) for a total subscription price of six hundred ninety-six thousand three hundred six Euro (€ 696,306) (the “Subscription Price”). The New Shares have been subscribed at the Subscription Price and paid in cash by the following subscribers:

1. Witim Vermögensverwaltung GmbH, a German limited liability company with registered office at Kapellenweg 9 c/ o Martin Bilger, 82335 Berg, Federal Republic of Germany, and registered with the commercial register of the local court of Munich under registration no. HRB 179153 (“MB GmbH”),

2. Newa Zwei Vermögensverwaltung GmbH, a German limited liability company with registered office at Nelkenstr. 11, c/o Dr. Günther Ernstberger, 85774 Unterföhring, Federal Republic of Germany, and registered with the commercial register of the local court of Munich under registration no. HRB 185971 (“GE GmbH”),

3. Elva Sechs Vermögensverwaltung GmbH, a German limited liability company with registered office at Ludwig-Thoma-Str. 29 c/o Rüdiger Schmidt, 85247 Schwabhausen, Federal Republic of Germany, and registered with the commercial register of the local court of Munich under registration no. HRB 182853 (“RS GmbH”),

in the proportions set forth below pursuant to subscription forms which having been signed by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Shareholders	Class of shares	Number of New Shares	Payment (€)
MB GmbH	A-1	3,488	30,177.80
GE GmbH	A-1	1,744	15,088.80
RS GmbH	A-1	1,744	15,088.80
Total Class A-1		6,976	60,355.40
MB GmbH	A-2	3,488	30,177.80
GE GmbH	A-2	1,744	15,088.80
RS GmbH	A-2	1,744	15,088.80
Total Class A-2		6,976	60,355.40
MB GmbH	B-1	3,488	30,177.80
GE GmbH	B-1	1,744	15,088.80
RS GmbH	B-1	1,744	15,088.80
Total Class B-1		6,976	60,355.40
MB GmbH	B-2	3,488	30,177.80
GE GmbH	B-2	1,744	15,088.80
RS GmbH B-2	B-2	1,744	15,088.80
Total Class B-2		6,976	60,355.40

MB GmbH	C-1	3,488	30,177.80
GE GmbH	C-1	1,744	15,088.80
RS GmbH	C-1	1,744	15,088.80
Total Class C-1		6,976	60,355.40
MB GmbH	C-2	3,488	30,177.80
GE GmbH	C-2	1,744	15,088.80
RS GmbH	C-2	1,744	15,088.80
Total Class C-2		6,976	60,355.40
MB GmbH	D-1	3,488	30,177.80
GE GmbH	D-1	1,744	15,088.80
RS GmbH	D-1	1,744	15,088.80
Total Class D-1		6,976	60,355.40
MB GmbH	D-2	3,488	30,177.80
GE GmbH	D-2	1,744	15,088.80
RS GmbH	D-2	1,744	15,088.80
Total Class D-2		6,976	60,355.40
MB GmbH	E-1	3,488	30,177.80
GE GmbH	E-1	1,744	15,088.80
RS GmbH	E-1	1,744	15,088.80
Total Class E-1		6,976	60,355.40
MB GmbH	E-2	3,488	30,177.80
GE GmbH	E-2	1,744	15,088.80
RS GmbH	E-2	1,744	15,088.80
Total Class E-2		6,976	60,355.40
	Preference shares		
MB GmbH	Preference shares	46,376	46,376
GE GmbH	Preference shares	23,188	23,188
RS GmbH	Preference shares	23,188	23,188
Total Preference shares		92,752	92,752
Total		162,512	696,306

Evidence of the payment for the New Shares has been given to the undersigned notary.

The Meeting resolved to allocate the amount of one hundred sixty-two thousand five hundred twelve Euro (€162,512) to the share capital account of the Company and an amount of five hundred thirty-three thousand seven hundred ninety-four Euro (€ 533,794) to the share premium account of the Company and out of the share premium account an amount of sixteen thousand two hundred fifty-one Euro and twenty cents (€16,251.20) shall be allocated to the legal reserves of the Company.

The Meeting acknowledges that as a result of the first resolution above, the Subscribers as new shareholders of the Company are entitled to vote on items 2 to 6 of the agenda.

Second resolution

Consequently the Meeting resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The capital is set at twenty million eight hundred sixty-seven thousand eight hundred fifty-eight Euro (€ 20,867,858) represented by (i) two million five hundred thousand (2,500,000) common shares of a par value of one Euro (€ 1) each divided into:

two hundred fifty thousand (250,000) class A-1 shares, two hundred fifty thousand (250,000) class A-2 shares, two hundred fifty thousand (250,000) class B-1 shares, two hundred fifty thousand (250,000) class B-2 shares, two hundred fifty thousand (250,000) class C-1 shares, two hundred fifty thousand (250,000) class C-2 shares, two hundred fifty thousand (250,000) class D-1 shares, two hundred fifty thousand (250,000) class D-2 shares, two hundred fifty thousand (250,000) class E-1 shares two hundred fifty thousand (250,000) class E-2 shares, and (ii) eighteen million three hundred sixty-seven thousand eight hundred fifty-eight (18,367,858) preference shares of a par value of one Euro (€ 1) each (collectively referred to as the “Shares”), and with such rights and obligations as set out in the present articles of association.”

Third resolution

The Meeting resolved to amend article 14.2 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **14.2.** Libra Luxembourg S.à.r.l. may from time to time as it deems appropriate recommend to the shareholders of the Company a list of individuals as Class A Managers.”

Fourth resolution

The Meeting resolved to amend article 18 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **18.** The Company is in all circumstances bound by the joint signatures of any two managers provided that at least one manager is a Luxembourg resident or by the joint signatures or sole signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the Managers, within the limit of such power. Each of the Managers is empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.”

Fifth resolution

The Meeting resolved to amend article 23.2. of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **23.2.** In any year and on every occasion on which the shareholders may decide in their sole discretion to distribute any net profits of the Company to the shareholders by way of a payment of a dividend to the shareholders, such net profits shall be distributed among the shareholders as follows:

23.2.1. first, any shortfall in the Fixed PS Dividend which could not be paid in one or more previous financial years shall be paid to the holders of the preference shares;

23.2.2. second, in paying the Fixed PS Dividend to the holders of the preference shares payable in or in respect of that year;

23.2.3. third, the balance of the net profits shall be distributed to the holders of the common shares (i) pro rata according to the number of common shares held by them, respectively, and (ii) according to the entitlements under these articles of association, especially with regard to the allocation of any proceeds to Cap Shares and Inc Shares pursuant to article 8.2., as follows:

23.2.3.1. an amount equal to 0.25% of the nominal value of each common share of class A shall be distributed (or set aside for distribution) in respect of each common share of class A;

23.2.3.2. an amount equal to 0.30% of the nominal value of each common share of class B shall be distributed (or set aside for distribution) in respect of each common share of class B;

23.2.3.3. an amount equal to 0.35% of the nominal value of each common share of class C shall be distributed (or set aside for distribution) in respect of each common share of class C;

23.2.3.4. an amount equal to 0.40% of the nominal value of each common share of class D shall be distributed (or set aside for distribution) in respect of each common share of class D;

23.2.3.5. an amount equal to 0.45% of the nominal value of each common share of class E shall be distributed (or set aside for distribution) in respect of each common share of class E;

23.2.3.6. the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first class E common shares, then if no class E common shares are in existence, class D common shares and in such continuation until only class A common shares are in existence).”

Sixth resolution

The Meeting resolved to appoint with immediate effect and for an unlimited duration of Mr Anthony Granville Mallin, a British citizen, born on 26 May 1955 in London, United Kingdom and residing at 6th Floor, 33 Cavendish Square London W1G 0PW, United Kingdom and Mr Martin Bilger, a German citizen, born on 24 October 1956, in Weißenhorn, Germany and residing at Kapellenweg 9, 82335 Berg, Germany as additional managers of the company and re-compose the board of managers of the Company as follows:

Class A Managers:

- Mr Anthony Granville Mallin;
- Mr Stephen Wright;
- Mr Gerhard Hinnerk Koch; and
- Mr Alexis Kamarowsky.

Class B Manager:

- Mr Martin Bilger.

There being no further item on the agenda the Meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at two thousand three hundred euro (EUR 2,300.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le troisième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des associés de LEAD Luxembourg 2 S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ayant un capital social de vingt millions sept cent cinq mille trois cent quarante-six euros (20.705.346 €), et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 154.111, constituée le 5 Juillet 2010 par un acte de Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1529 du 27 juillet 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés le 9 août 2010 par acte du notaire soussigné et non encore publié au Mémorial.

L'Assemblée a été présidée par Me Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg.

Il a été nommé comme secrétaire et comme scrutateur Me Ana Bramao, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I) Il ressort de la liste de présence établie par les membres du bureau que du capital social émis est divisé en deux cent quarante-trois mille vingt-quatre (243.024) parts sociales de classe A-1, deux cent quarante-trois mille vingt-quatre (243.024) parts sociales de classe A-2, deux cent quarante-trois mille vingt-quatre (243.024) parts sociales de classe B-1, deux cent quarante-trois mille vingt-quatre (243.024) parts sociales de classe B-2, deux cent quarante-trois mille vingt-quatre (243.024) parts sociales de classe C-1, deux cent quarante-trois mille vingt-quatre (243.024) parts sociales de classe C-2, deux cent quarante-trois mille vingt-quatre (243.024) parts sociales de classe D-1, deux cent quarante-trois mille vingt-quatre (243.024) parts sociales de classe D-2, deux cent quarante-trois mille vingt-quatre (243.024) parts sociales de classe E-1, deux cent quarante-trois mille vingt-quatre (243.024) parts sociales de classe E-2, et dix-huit millions deux-cent-soixante-quinze mille cent six (18.275.106) parts sociales préférentielles, d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune, ces Parts Sociales représentant cent pour cent (100%) du capital social de la Société, toutes les Parts Sociales sont dûment représentées à cette Assemblée.

II) La liste de présence, signée par le mandataire des associés représentés et les membres du bureau, restera annexée ensemble avec les procurations au présent acte et sera soumise au même moment aux formalités de l'enregistrement.

III) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de cent soixante-deux mille cinq cent douze euros (162.512 €) afin de le porter de son montant actuel de vingt millions sept cent cinq mille trois cent quarante-six euros (20.705.346 €) à un montant de vingt millions huit cent soixante-sept mille huit cent cinquante-huit euros (20.867.858 €) par l'émission d'un total de (i) soixante neuf mille sept cent soixante (69.760) parts sociales ordinaires de chacune des dix (10) différentes classes se divisant en six mille neuf cent soixante-seize (6.976) parts sociales pour chacune des classes A-1 à E-2 de parts sociales et (ii) quatre-vingt-douze mille sept cent cinquante-deux (92.752) parts sociales préférentielles, d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune (collectivement les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix total de souscription de six cent quatre-vingt-seize mille trois cent six euros (696.306 €) (le «Prix de Souscription»); souscription aux Nouvelles Parts Sociales par les souscripteurs suivants:

i. Witim Vermögensverwaltung GmbH, une société allemande à responsabilité limitée avec siège social à Kapellenweg 9 c/o Martin Bilger, 82335 Berg, République Fédérale d'Allemagne, et enregistrée auprès du registre de commerce du tribunal de la ville de Munich sous le numéro HRB 179153 («MB GmbH»)

ii. Newa Zwei Vermögensverwaltung GmbH, une société allemande à responsabilité limitée avec siège social à Nelkenstr. 11, c/o Dr. Günther Ernstberger, 85774 Unterföhring, République Fédérale d'Allemagne, et enregistrée auprès du registre de commerce du tribunal de la ville de Munich sous le numéro HRB 185971 («GE GmbH»),

iii. Elva Sechs Vermögensverwaltung GmbH, une société allemande à responsabilité limitée avec siège social à Ludwig-Thoma-Str. 29 c/o Rüdiger Schmidt, 85247 Schwabhausen, République Fédérale d'Allemagne, et enregistrée auprès du registre de commerce du tribunal de la ville de Munich sous le numéro HRB 182853 («RS GmbH»),

(collectivement les «Souscripteurs») tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous; paiement du Prix de Souscription par les Souscripteurs par apport en espèces; et allocation d'un montant de cent soixante-deux mille cinq cent douze euros (162.512 €) au compte du capital social de la Société et un montant de cinq cent trente-trois mille sept cent quatre-vingt-quatorze euros (533.794 €) au compte de prime d'émission de la Société; du compte de prime d'émission un montant de seize mille deux cent cinquante-et-un euros et vingt centimes (16.251,20 €) sera alloué à la réserve légale de la Société.

Associés	Classes de parts sociales	Nombre de Nouvelles Parts Sociales	Paiement (€)
MB GmbH	A-1	3.488	30.177,80
GE GmbH	A-1	1.744	15.088,80
RS GmbH	A-1	1.744	15.088,80
Total Classe A-1		6.976	60.355,40
MB GmbH	A-2	3.488	30.177,80
GE GmbH	A-2	1.744	15.088,80
RS GmbH	A-2	1.744	15.088,80
Total Classe A-2		6.976	60.355,40
MB GmbH	B-1	3.488	30.177,80
GE GmbH	B-1	1.744	15.088,80
RS GmbH	B-1	1.744	15.088,80
Total Classe B-1		6.976	60.355,40
MB GmbH	B-2	3.488	30.177,80
GE GmbH	B-2	1.744	15.088,80
RS GmbH	B-2	1.744	15.088,80
Total Classe B-2		6.976	60.355,40
MB GmbH	C-1	3.488	30.177,80
GE GmbH	C-1	1.744	15.088,80
RS GmbH	C-1	1.744	15.088,80
Total Classe C-1		6.976	60.355,40
MB GmbH	C-2	3.488	30.177,80
GE GmbH	C-2	1.744	15.088,80
RS GmbH	C-2	1.744	15.088,80
Total Classe C-2		6.976	60.355,40
MB GmbH	D-1	3.488	30.177,80
GE GmbH	D-1	1.744	15.088,80
RS GmbH	D-1	1.744	15.088,80
Total Classe D-1		6.976	60.355,40
MB GmbH	D-2	3.488	30.177,80
GE GmbH	D-2	1.744	15.088,80
RS GmbH	D-2	1.744	15.088,80
Total Classe D-2		6.976	60.355,40
MB GmbH	E-1	3.488	30.177,80
GE GmbH	E-1	1.744	15.088,80
RS GmbH	E-1	1.744	15.088,80
Total Classe E-1		6.976	60.355,40
MB GmbH	E-2	3.488	30.177,80
GE GmbH	E-2	1.744	15.088,80
RS GmbH	E-2	1.744	15.088,80
Total Classe E-2		6.976	60.355,40
	Parts sociales préférentielles		
MB GmbH	Parts sociales préférentielles	46.376	46.376
GE GmbH	Parts sociales préférentielles	23.188	23.188

RS GmbH	Parts sociales préférentielles	23.188	23.188
Total parts préférentielles sociales		<u>92.752</u>	<u>92.752</u>
Total		162.512	696.306

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à vingt millions huit cent soixante-sept mille huit cent cinquante-huit euros (20.867.858 €) représenté par (i) deux millions cinq cent mille (2.500.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune, divisé en: deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de classe A-1, deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de classe A-2, deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de classe B-1, deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de classe B-2, deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de classe C-1, deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de classe C-2, deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de classe D-1, deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de classe D-2, deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de classe E-1, deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de classe E-2, et (ii) dix-huit millions trois cent soixante-sept mille huit cent cinquante-huit (18.367.858) parts sociales préférentielles d'une valeur nominale d'un euro (1 €) (collectivement désignées en tant que «Parts Sociales»), et portant les droits et obligations figurant dans les présents statuts».

3. Modification de l'article 14.2 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **14.2.** Libra Luxembourg S.à r.l. pourra de temps à autre si elle l'estime nécessaire recommander aux associés de la Société une liste d'individus en tant Gérants de Classe A.»

4. Modification de l'article 18 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **18.** La Société sera en toutes circonstances engagée par la signature conjointe de deux gérants quelconques à condition qu'au moins un gérant soit un résident luxembourgeois ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute personne ou toutes personnes auxquelles de tels pouvoirs de signature ont été délégués par les Gérants, dans la limite de ce pouvoir. Chacun des Gérants a le pouvoir de représenter la Société devant les juridictions, que ce soit comme demandeur ou défendeur.»

5. Modification de l'article 23.2. des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **23.2.** Au cours de chaque année et lors de toute prise de décision à la discrétion des associés portant sur la distribution des profits nets de la Société aux associés par le biais d'un paiement de dividendes aux associés, de tels profits nets seront distribués parmi les associés de la manière suivante:

23.2.1. en premier lieu, tout reliquat dans le Dividende Fixe PS qui n'avait pas pu être payé au cours d'une ou de plusieurs années sociales précédentes sera payé aux détenteurs de parts sociales préférentielles;

23.2.2. en deuxième lieu, un Dividende Fixe PS sera payé aux détenteurs de parts sociales préférentielles payables au cours ou par rapport à cette année;

23.2.3. en troisième lieu, le solde des profits nets sera distribué aux détenteurs de parts sociales ordinaires (i) au pro rata du nombre de parts sociales ordinaires détenues par eux, respectivement, et (ii) en fonction de leurs droits sous les présents statuts, en particulier en ce qui concerne l'allocation de tous produits des Parts Sociales Cap et Parts Sociales Inc conformément à l'article 8.2., comme suit:

23.2.3.1. un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque part sociale ordinaire de classe A sera distribué (ou mis de côté pour distribution) pour chaque part sociale ordinaire de classe A;

23.2.3.2. un montant égal à 0,30% de la valeur nominale de chaque part sociale ordinaire de classe B sera distribué (ou mis de côté pour distribution) pour chaque part sociale ordinaire de classe B;

23.2.3.3. un montant égal à 0,35% de la valeur nominale de chaque part sociale ordinaire de classe C sera distribué (ou mis de côté pour distribution) pour chaque part sociale ordinaire de classe C;

23.2.3.4. un montant égal à 0,40% de la valeur nominale de chaque part sociale ordinaire de classe D sera distribué (ou mis de côté pour distribution) pour chaque part sociale ordinaire de classe D;

23.2.3.5. un montant égal à 0,45% de la valeur nominale de chaque part sociale ordinaire de classe E sera distribué (ou mis de côté pour distribution) pour chaque part sociale ordinaire de classe E;

23.2.3.6. le solde du montant total distribué sera alloué dans sa totalité aux détenteurs de parts sociales de la dernière classe dans l'ordre alphabétique inverse (c'est-à-dire en premier les parts sociales ordinaires de classe E, ensuite s'il n'y a aucune part sociale ordinaire de classe E en émission, les parts sociales ordinaires de classe D et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne reste plus que des parts sociales ordinaires de classe A.)»

6. Nomination avec effet immédiat et pour une durée indéterminée de M. Anthony Granville Mallin, citoyen britannique, né le 26 mai 1955 à Londres, Royaume-Uni et résidant au 6ème étage, 33 Cavendish Square London W1G 0PW, Royaume-Uni et M. Martin Bilger, citoyen allemand, né le 24 octobre 1956 à Weißenhorn, Allemagne et résidant à Kapellenweg 9,

82335 Berg, Allemagne en tant que gérants additionnels de la société et reconstitution du conseil de gérance de la Société de la manière suivante:

Gérants de Classe A:

- M. Anthony Granville Mallin;
- M. Stephen Wright;
- M. Gerhard Hinnerk Koch; et
- M. Alexis Kamarowsky.

Gérant de Classe B:

- M. Martin Bilger

Après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de cent soixante-deux mille cinq cent douze euros (162.512 €) afin de le porter de son montant actuel de vingt millions sept cent cinq mille trois cent quarante-six euros (20.705.346 €) à un montant de vingt millions huit cent soixante sept mille huit cent cinquante-huit euros (20.867.858 €) par l'émission d'un total de (i) soixante-neuf mille sept cent soixante (69.760) parts sociales ordinaires de chacune des dix (10) différentes classes se divisant en six mille neuf cent soixante-seize (6.976) parts sociales pour chacune des classes A-1 à E-2 de parts sociales et (ii) quatre-vingt-douze mille sept cent cinquante-deux (92.752) parts sociales préférentielles, d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune (collectivement les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix de souscription total de six cent quatre-vingt-seize mille trois cent six euros (696.306 €) (le «Prix de Souscription»). Les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites au Prix de Souscription et payées en espèces par les souscripteurs suivants:

i. Witim Vermögensverwaltung GmbH, une société allemande à responsabilité limitée avec siège social à Kapellenweg 9 c/o Martin Bilger, 82335 Berg, République Fédérale d'Allemagne, et enregistrée auprès du registre de commerce du tribunal de la ville de Munich sous le numéro HRB 179153 («MB GmbH»)

ii. Newa Zwei Vermögensverwaltung GmbH, une société allemande à responsabilité limitée avec siège social à Nelkenstr. 11, c/o Dr. Günther Ernstberger, 85774 Unterföhring, République Fédérale d'Allemagne, et enregistrée auprès du registre de commerce du tribunal de la ville de Munich sous le numéro HRB 185971 («GE GmbH»),

iii. Elva Sechs Vermögensverwaltung GmbH, une société allemande à responsabilité limitée avec siège social à Ludwig-Thoma-Str. 29 c/o Rüdiger Schmidt, 85247 Schwabhausen, République Fédérale d'Allemagne, et enregistrée auprès du registre de commerce du tribunal de la ville de Munich sous le numéro HRB 182853 («RS GmbH»),

dans les proportions indiquées ci-dessous conformément aux contrats de souscription qui ont été signés par les parties comparantes et le notaire soussigné, et qui devront rester annexés à ce document afin d'être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Associés	Classes de parts sociales	Nombre de Nouvelles Parts Sociales	Paiement (€)
MB GmbH	A-1	3.488	30.177,80
GE GmbH	A-1	1.744	15.088,80
RS GmbH	A-1	1.744	15.088,80
Total Classe A-1		6.976	60.355,40
MB GmbH	A-2	3.488	30.177,80
GE GmbH	A-2	1.744	15.088,80
RS GmbH	A-2	1.744	15.088,80
Total Classe A-2		6.976	60.355,40
MB GmbH	B-1	3.488	30.177,80
GE GmbH	B-1	1.744	15.088,80
RS GmbH	B-1	1.744	15.088,80
Total Classe B-1		6.976	60.355,40
MB GmbH	B-2	3.488	30.177,80
GE GmbH	B-2	1.744	15.088,80
RS GmbH	B-2	1.744	15.088,80
Total Classe B-2		6.976	60.355,40
MB GmbH	C-1	3.488	30.177,80
GE GmbH	C-1	1.744	15.088,80
RS GmbH	C-1	1.744	15.088,80

Total Classe C-1		6.976	60.355,40
MB GmbH	C-2	3.488	30.177,80
GE GmbH	C-2	1.744	15.088,80
RS GmbH	C-2	1.744	15.088,80
Total Classe C-2		6.976	60.355,40
MB GmbH	D-1	3.488	30.177,80
GE GmbH	D-1	1.744	15.088,80
RS GmbH	D-1	1.744	15.088,80
Total Classe D-1		6.976	60.355,40
MB GmbH	D-2	3.488	30.177,80
GE GmbH	D-2	1.744	15.088,80
RS GmbH	D-2	1.744	15.088,80
Total Classe D-2		6.976	60.355,40
MB GmbH	E-1	3.488	30.177,80
GE GmbH	E-1	1.744	15.088,80
RS GmbH	E-1	1.744	15.088,80
Total Classe E-1		6.976	60.355,40
MB GmbH	E-2	3.488	30.177,80
GE GmbH	E-2	1.744	15.088,80
RS GmbH	E-2	1.744	15.088,80
Total Classe E-2		6.976	60.355,40
	Parts sociales préférentielles		
MB GmbH	Parts sociales préférentielles	46.376	46.376
GE GmbH	Parts sociales préférentielles	23.188	23.188
RS GmbH	Parts sociales préférentielles	23.188	23.188
Total parts sociales préférentielles		92.752	92.752
Total		162.512	696.306

Preuve du paiement des Nouvelles Parts Sociales a été donné au notaire soussigné.

L'Assemblée a décidé d'allouer le montant de cent soixante-deux mille cinq cent douze euros (162.512 €) au compte du capital social de la Société et un montant de cinq cent trente-trois mille sept cent quatre-vingt-quatorze euros (533.794 €) au compte de prime d'émission de la Société et du compte de prime d'émission un montant de seize mille deux cent cinquante-et-un euros et vingt centimes (16.251,20 €) sera alloué à la réserve légale de la Société.

L'Assemblée constate qu'en conséquence de la première résolution ci-dessus, les Souscripteurs en tant que nouveaux associés de la Société ont le droit de voter sur les points 2 à 6 de l'ordre du jour.

Deuxième résolution

A la suite de quoi, l'Assemblée a décidé de modifier l'article 6 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à vingt millions huit cent soixante-sept mille huit cent cinquante-huit euros (20.867.858 €) représenté par (i) deux millions cinq cent mille (2.500.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune, divisé en: deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de classe A-1, deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de classe A-2, deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de classe B-1, deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de classe B-2, deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de classe C-1, deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de classe C-2, deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de classe D-1, deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de classe D-2, deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de classe E-1, deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de classe E-2, et (ii) dix-huit millions trois cent soixante-sept mille huit cent cinquante-huit (18.367.858) parts sociales préférentielles d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune (collectivement désignées en tant que «Parts Sociales»), et portant les droits et obligations figurant dans les présents statuts».

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier l'article 14.2 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **14.2.** Libra Luxembourg S.à r.l. pourra de temps à autre si elle l'estime nécessaire recommander aux associés de la Société une liste d'individus en tant Gérants de Classe A.»

Quatrième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier l'article 18 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **18.** La Société sera en toutes circonstances engagée par la signature conjointe de deux gérants quelconques à condition qu'au moins un gérant soit un résident luxembourgeois ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute personne ou toutes personnes auxquelles de tels pouvoirs de signature ont été délégués par les Gérants, dans la limite de ce pouvoir. Chacun des Gérants a le pouvoir de représenter la Société devant les juridictions, que ce soit comme demandeur ou défendeur.»

Cinquième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier l'article 23.2 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **23.2.** Au cours de chaque année et lors de toute prise de décision à la discrétion des associés portant sur la distribution des profits nets de la Société aux associés par le biais d'un paiement de dividendes aux associés, de tels profits nets seront distribués parmi les associés de la manière suivante:

23.2.1. en premier lieu, tout reliquat dans le Dividende Fixe PS qui n'avait pas pu être payé au cours d'une ou de plusieurs années sociales précédentes sera payé aux détenteurs de parts sociales préférentielles;

23.2.2. en deuxième lieu, un Dividende Fixe PS sera payé aux détenteurs de parts sociales préférentielles payables au cours ou par rapport à cette année;

23.2.3. en troisième lieu, le solde des profits nets sera distribué aux détenteurs de parts sociales ordinaires (i) au pro rata du nombre de parts sociales ordinaires détenues par eux, respectivement, et (ii) en fonction de leurs droits sous les présents statuts, en particulier en ce qui concerne l'allocation de tous produits des Parts Sociales Cap et Parts Sociales Inc conformément à l'article 8.2., comme suit:

23.2.3.1. un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque part sociale ordinaire de classe A sera distribué (ou mis de côté pour distribution) pour chaque part sociale ordinaire de classe A;

23.2.3.2. un montant égal à 0,30% de la valeur nominale de chaque part sociale ordinaire de classe B sera distribué (ou mis de côté pour distribution) pour chaque part sociale ordinaire de classe B;

23.2.3.3. un montant égal à 0,35% de la valeur nominale de chaque part sociale ordinaire de classe C sera distribué (ou mis de côté pour distribution) pour chaque part sociale ordinaire de classe C;

23.2.3.4. un montant égal à 0,40% de la valeur nominale de chaque part sociale ordinaire de classe D sera distribué (ou mis de côté pour distribution) pour chaque part sociale ordinaire de classe D;

23.2.3.5. un montant égal à 0,45% de la valeur nominale de chaque part sociale ordinaire de classe E sera distribué (ou mis de côté pour distribution) pour chaque part sociale ordinaire de classe E;

23.2.3.6. le solde du montant total distribué sera alloué dans sa totalité aux détenteurs de parts sociales de la dernière classe dans l'ordre alphabétique inverse (c'est-à-dire en premier les parts sociales ordinaires de classe E, ensuite s'il n'y a aucune part sociale ordinaire de classe E en émission, les parts sociales ordinaires de classe D et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne reste plus que des parts sociales ordinaires de classe A).»

Sixième résolution

L'Assemblée a décidé de nommer avec effet immédiat et pour une durée indéterminée M. Anthony Granville Mallin, citoyen britannique, né le 26 mai 1955 à Londres, Royaume-Uni et résidant au 6^{ème} étage, 33 Cavendish Square London W1G 0PW, Royaume-Uni et M. Martin Bilger, citoyen allemand, né le 24 octobre 1956 à Weissenhorn, Allemagne et résidant à Kapellenweg 9, 82335 Berg, Allemagne en tant que gérants additionnels de la Société et de recomposer le conseil de gestion de la Société de la manière suivante:

Gérants de Classe A:

- M. Anthony Granville Mallin;
- M. Stephen Wright;
- M. Gerhard Hinnerk Koch; et
- M. Alexis Kamarowsky.

Gérant de Classe B:

- M. Martin Bilger

L'ordre du jour ne comportant plus d'autres points, l'Assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

Le notaire soussigné, qui comprend la langue anglaise, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi de la traduction française; sur demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes:

Et après lecture de cet acte, les membres du Bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte notarié.

Signé: A. Hermelinski-Ayache, A. Bramao et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 septembre 2010. Relation: LAC/2010/39262. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127763/655.

(100143850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

BBA International Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 72.091.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 26 août 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 23 septembre 2010.

Référence de publication: 2010128250/11.

(100145879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Rhodo S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Rhodo S.A.).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 11.008.

L'an deux mille dix, le quinze septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «RHODO S.A.», établie et ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 11008, constitué suivant acte notarié en date du 9 mai 1973, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 136 du 3 août 1973. Les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 20 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 578 du 13 avril 2002.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain GEURTS, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc BESCH, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Frédérique MIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Modification de l'objet social de la Société qui sera désormais conçu comme suit:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").»

- Modification de la dénomination sociale de la société en RHODO S.A.-SPF.

- Réduction du capital social à concurrence d'un million trois cent mille euros (1.300.000,- EUR) pour le ramener de son montant actuel d'un million six cent trente-sept mille cinq cents euros (1.637.500,- EUR) à trois cent trente-sept mille cinq cents euros (337.500,- EUR) par diminution du pair comptable des actions et par remboursement aux actionnaires.

- Refonte complète des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de transformer la société anonyme holding en une société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) conformément aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF) et de modifier en conséquence l'article y afférent lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société en «RHODO S.A.-SPF».

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant d'un million trois cent mille euros (1.300.000,- EUR) pour le ramener de son montant actuel d'un million six cent trente-sept mille cinq cents euros (1.637.500,- EUR) à trois cent trente-sept mille cinq cents euros (337.500,- EUR) par diminution du pair comptable des actions et par remboursement aux actionnaires.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour effectuer le remboursement.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à une refonte complète des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «RHODO S.A.-SPF».

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 3. Le capital social est fixé à trois cent trente-sept mille cinq cents euros (337.500,- EUR) divisé en soixante-cinq mille cinq cents (65.500) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.

Usufruit et Nu-propriété

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-propriétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque action sont les suivants:

- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extra-ordinaires, sauf pour l'assemblée se prononçant sur la mise en liquidation de la société,
- droit aux dividendes,

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés pour chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun pour autant qu'ils n'aient pas été expressément réservés ci-avant à l'usufruitier et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit et de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention «usufruit»,
- en regard du nom du nu-propriétaire de la mention «nue-propriété».

Si les actions sont au porteur:

- par le manteau des actions à attribuer au nu-propriétaire et
- par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième jeudi du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. GEURTS, M. BESCH, F. MIGNON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11146. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010127811/194.

(100145612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Ludima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seylerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 139.885.

L'an deux mil dix, le trois septembre,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert, soussignée.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme

LUDIMA S.A.

établie et ayant son siège social à L-8550 NOERDANGE, 16a Aarelerstrooss,

société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 19 juin 2008,

publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 24 juillet 2008, numéro 1.829, page 87.764,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 139.885.

L'assemblée est présidée par Madame Joëlle WURTH, demeurant à Beckerich, 27 Huewelerstrooss, qui assume également la fonction de scrutateur, suivant décision de l'assemblée générale.

Le président désigne comme secrétaire Madame Helena RAMOS, demeurant professionnellement à Redange/Attert, 19 Grand-Rue.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste, une fois signée par les comparants et le notaire instrumentant, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

II. - Il ressort de la liste de présence que les 350 (trois cent cinquante) actions,

représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Transfert du siège social de la société à sa nouvelle adresse sise à L-8522 BECKERICH, 6 Jos Seylerstrooss, et modification subséquente de l'article 2 alinea 1^{er} des statuts afin de le mettre en conformité avec cette décision de transfert de siège.

Sur ce, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale prend à l'unanimité des voix la décision de transférer le siège de la société à la nouvelle adresse sise à L-8522 BECKERICH, 6 Jos Seylerstrooss et décide de donner dorénavant la teneur suivante à l'article 2 alinea 1^{er} des statuts:

" **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Beckerich (Grand Duché de Luxembourg)."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cent cinquante euros (650.-), frais pour lesquels toutes les parties comparantes s'engagent solidairement à l'égard du notaire instrumentant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Redange/Attert, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Wurth, Ramos, Reuter

Enregistré à Redange/Attert, Le 10 septembre 2010. Relation: RED/2010/1250. Reçu soixante-quinze euros 75.00.-€

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 22 septembre 2010.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2010128109/52.

(100145606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

RPS International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 118.567.

La soussignée, CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-Rue / Niveau 2, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente que la domiciliation respectivement l'établissement du siège de la société

RPS INTERNATIONAL SARL

R.C. Luxembourg Section B Numéro 118.567

prend fin

le 15 septembre 2010

et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse à partir du jour suivant.

Le 21 septembre 2010.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

Richard G.F. Turner

Expert-Comptable et Réviseur d'Entreprises agréé

Référence de publication: 2010128695/18.

(100145288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

VIII F Chateau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.939.

Extrait du Conseil de Gérance du 9 septembre 2010

Il résulte d'une résolution du Conseil de Gérance de la société à responsabilité limitée VIII F Chateau S. à r. l. du 9 septembre 2010, que la société Ernst & Young S.A., société anonyme établie et ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771, a été nommée Réviseur d'Entreprises avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Pour VIII F Chateau S. à r. l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010128707/18.

(100145286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Orni Invest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 21.106.

L'an deux mille dix, le neuf septembre.

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ORNI INVEST S.A., SPF", ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 21.106, constituée suivant acte notarié en date du 28 décembre 1983, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 12 du 16 janvier 1984 (la "Société").

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 3 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1496 du 3 août 2009.

L'assemblée est ouverte à 11.45 heures sous la présidence de Madame Stéphanie Mangin, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Anne-Lies Van den Eeckhaut, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Isabelle Bastin, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour publiés

a) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

numéro 1583 du 4 août 2010, et

numéro 1708 du 21 août 2010;

b) dans le Lëtzebuerger Journal

le 4 août 2010, et

le 21 août 2010;

c) dans Le Quotidien

le 4 août 2010, et

le 21 août 2010.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la société à concurrence de EUR 200.000 (euros deux cent mille) pour le ramener du montant de EUR 250.000 (euros deux cent cinquante mille) à EUR 50.000 (euros cinquante mille), par remboursement du montant de EUR 200.000 aux actionnaires et par réduction de la valeur nominale de EUR 250 à EUR 50 par action.

2. Modifications afférentes de l'article 5 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration des actionnaires représentés, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants.

IV.- Qu'il résulte de la liste de présence que sur les mille (1.000) actions en circulation, deux (2) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

V.- Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu lieu avec le même ordre du jour avait été tenue le 3 août 2010 et que les conditions de présence pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies à cette assemblée.

La seconde assemblée peut ainsi délibérer valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

VI.- Qu'en conséquence la présente assemblée extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur son ordre du jour quel que soit le nombre d'actions représentées à la présente assemblée.

L'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de EUR 200.000 (euros deux cent mille) pour le ramener du montant de EUR 250.000 (euros deux cent cinquante mille) à EUR 50.000 (euros cinquante mille) par remboursement du montant de EUR 200.000 (deux cent mille euros) aux actionnaires proportionnellement à leur participation dans la Société et par réduction de la valeur nominale de EUR 250 (deux cent cinquante euros) à EUR 50 (cinquante euros) par action.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante.

"Le capital social est fixé à la somme de cinquante mille euros EUR 50.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune."

Comme le capital autorisé de la Société est expiré, l'assemblée générale décide de supprimer les alinéas de l'article 5 y relatifs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.
Signé: A.-L. VAN DEN EECKHAUT, I. BASTIN, S. MANGIN et J. BADEN.
Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 septembre 2010. LAC/2010/39522. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Référence de publication: 2010128140/77.

(100145549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Société de Plastiques Industriels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 66.645.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 SEP. 2010.

Pour: SOCIETE DE PLASTIQUES INDUSTRIELS S.A

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy SZABO / Mireille WAGNER

Référence de publication: 2010128163/15.

(100145722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Soprocim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 103.364.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010128165/10.

(100145370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Sol Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.382.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Septembre 2010.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2010128164/13.

(100145623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

St.Quadrat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 48.055.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2010128166/11.

(100145334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Strategic Project Management International (SPMI) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 144.588.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen.

Signature.

Référence de publication: 2010128167/10.

(100145287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Swisscanto (LU) Equity Funds Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 60.827.

Le bilan au 30 juin 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Pour SWISSCANTO (LU) EQUITY FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A.

Société anonyme

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010128168/15.

(100145271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Absolute Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 84.021.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 16 septembre 2010

Aux termes d'une délibération en date du 16 septembre 2010, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur à compter du 16 septembre 2010:

- Madame Herber Claudia, employée privée, née le 6 septembre 1965 à Irmenach (Allemagne), demeurant professionnellement 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Kustura Ivo, administrateur démissionnaire.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme

Absolute Ventures S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010128603/19.

(100145729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Swisscanto (LU) Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.904.

Le bilan au 30 juin 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.
 Pour *SWISSCANTO (LU) MANAGEMENT COMPANY S.A.*
 Société anonyme
 RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
 Société anonyme
 Signatures

Référence de publication: 2010128169/15.

(100145273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Swisscanto (Lu) Portfolio Funds Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
 R.C.S. Luxembourg B 49.187.

Le bilan au 30 juin 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.
 Pour *SWISSCANTO (LU) PORTFOLIO FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A.*
 Société anonyme
 RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.
 Société anonyme
 Signatures

Référence de publication: 2010128170/15.

(100145272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Tiffany & Co. Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
 R.C.S. Luxembourg B 134.043.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 janvier 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2010.
 Tiffany & Co. Luxembourg S.à r.l.
 Manacor (Luxembourg) S.A.
 Signatures
 Gérant

Référence de publication: 2010128172/15.

(100145630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Banque Unie Est-Ouest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 10, boulevard Joseph II.
 R.C.S. Luxembourg B 12.049.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 16 septembre 2010.

Il résulte de la décision du Conseil d'Administration en date du 16 septembre 2010 comme suit:

Point 4 de l'ordre du jour de la réunion: "Confirmation des mandats des Administrateurs délégués de la Banque".

Décision:

- Confirmer le mandat d'Administrateur délégué pour Mr S. Pavlov.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.
 Marcin Szymarek / Grintsevitch Olga
 Director Operations / Administrative Director

Référence de publication: 2010128639/15.

(100145784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

W Industries Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 83.294.

Le bilan au 30 juin 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2010128179/12.

(100145404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Wylandco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 87.702.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen.

Signature.

Référence de publication: 2010128181/10.

(100145430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Wylandco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 87.702.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen.

Signature.

Référence de publication: 2010128182/10.

(100145433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

PayPal (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 200.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.485.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth day of August, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

PayPal 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 127.758 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Christophe Balthazard, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder holds the entire share capital of PayPal (Europe) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 127.485 (the Company). The Company was incorporated on 18 April 2007 pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N°1269 of 26 June 2007. The articles of association of the Company have been amended on 23 September 2008 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand

Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N°2501 of 13 October 2008.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder is the owner of all the 200 (two hundred) shares in the Company, having a nominal value of USD 1,000 (one thousand dollars of the United States of America) each, representing the entire share capital of the Company, and the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

II. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

- (1) Waiver of the convening notices;
- (2) Amendment of article 11 of the articles of association of the Company; and
- (3) Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives the convening notices, considers itself as duly convened and declares having full knowledge of the agenda which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 11 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 11. Meetings of the board of managers.** In case of several managers, they will form a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. Meetings of the board of managers will be held in Luxembourg or, on an exceptional basis, in a location outside the European Union."

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers and at general meetings of shareholders, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, e-mail, or any other similar means of communication. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers, or if all the managers are present or represented and declare having due knowledge of the agenda of the meeting.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call, videoconference, or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another, always provided that such manager is physically located outside the European Union when participating in a meeting of the board of managers in such manner. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if the majority but at least two of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes, but at least two, of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval by facsimile, e-mail or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution."

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand euro (€ 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the Sole Shareholder, it is also stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-cinq août, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

PayPal 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 127.758 (l'Associé Unique),

ici représentée par Christophe Balthazard, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique détient l'intégralité du capital social de PayPal (Europe) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 127.485 (la Société). La Société a été constituée le 18 avril 2007 suivant un acte de Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1269 du 26 juin 2007. Les statuts ont été modifiés le 23 septembre 2008 suivant un acte de maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2501 du 13 octobre 2008.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les 200 (deux cents) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de 1000 USD (mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, et l'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

II. L'Associé Unique désire adopter des résolutions sur les points suivants:

- (1) Renonciation aux formalités de convocation;
- (2) Modification de l'article 11 des statuts de la Société; et
- (3) Divers.

III. L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir eu pleinement connaissance de l'ordre du jour qui lui avait été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 11 des statuts de la Société, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 11. Réunions du conseil de gérance.** En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance. Le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiennent au Luxembourg, ou dans les cas exceptionnels, en dehors de l'Union Européenne.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance et les assemblées générales des associés; en son absence les associés ou le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Une convocation écrite à toutes les réunions du conseil de gérance sera donnée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. La convocation indiquera l'heure et le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée

par le conseil de gérance, ni si tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion et qu'ils déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, télécopie ou e-mail ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres, à condition toutefois que ce gérant se trouve en dehors de l'Union Européenne lorsqu'il participe à la réunion du conseil de gérance de cette manière. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité mais au moins deux des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, mais à un minimum de deux, des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision adoptée."

Estimation des frais

Le montant des frais se rapportant au présent acte est estimé à environ mille euros (E 1.000,-).

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de l'Associé Unique, il est également précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

En foi de quoi, le présent acte notarial a été passé à Luxembourg au jour mentionné au début de l'acte.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte,

Signé: Balthazard, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 août 2010. Relation: EAC/2010/10394 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Esch/Alzette, le 07 septembre 2010.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2010128142/169.

(100145615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Black Kutai 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.870,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.358.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 21 septembre 2010 entre Pala Investments (Luxembourg) II S.à r.l. et Indonesia Coal Investments No. 1 Pte Ltd, il résulte que:

- Pala Investments (Luxembourg) II S.à r.l., domiciliée à 46A, Avenue J.F. Kennedy, 1855 Luxembourg, Luxembourg, et immatriculée sous le numéro B 140652 auprès du Luxembourg, ne détient plus aucune part de la Société.

- Indonesia Coal Investments No. 1 Pte Ltd, domiciliée à 3 Philip Street, #18-00, Commerce Point, Singapour 048693, Singapour, et immatriculée sous le numéro 201004474Z auprès du Singapour, détient:

1.587.000 parts sociales d'une valeur de USD 0.01 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010128615/19.

(100145745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Teramo Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 70.693.

—
- Monsieur Atem SALAMEH, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est coopté en tant que nouvel Administrateur en remplacement de Madame Nicole THIRION, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Fait à Luxembourg, le 14 septembre 2010.

TERAMO HOLDING S.A.

A. BOULHAIS / I. SCHUL

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010128550/14.

(100145861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Binian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 81.412.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010128254/10.

(100145857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Constant Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 73.099.

—
Par la présente, je vous prie de bien prendre note de ma décision de démissionner de mes fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué de votre société.

Luxembourg, le 5 août 2008.

TRIMAR Luxembourg S.A.

Frédéric DEFLORENNE

Liquidateur

Référence de publication: 2010128279/13.

(100145881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Gemstone Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 116.273.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 septembre 2010.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2010128341/11.

(100145868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Kitry Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 75.995.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Document faisant l'objet du complément:

Référence: L100106239.04

Date: 16/07/2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mazars

Signature

Commissaire aux comptes

Référence de publication: 2010128668/15.

(100145497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Héritiers Jules Gales S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5533 Remich, 47, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 52.907.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010128357/11.

(100145862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Karma International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 43.618.

Extrait de la décision du gérant de la société qui s'est tenue en date du 22 septembre 2010 à Luxembourg.

A l'unanimité, il est décidé de transférer le siège social de la société du 24, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg au 50, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Gérant

Référence de publication: 2010128382/13.

(100145869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Koogli S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.898.

La version abrégée du bilan au 31 décembre 2009 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2010128389/11.

(100145886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

**Prodac Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Frames Acquisition S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.927.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 12 août 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 08 septembre 2010.

Référence de publication: 2010128485/12.

(100145876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Koogli S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.898.

La version abrégée du bilan au 31 décembre 2008 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2010128390/11.

(100145887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Koogli S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.898.

La version abrégée du bilan au 31 décembre 2007 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2010128391/11.

(100145888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.959.

EXTRAIT

Il ressort du Conseil de Gérance tenu en date du 23 août 2010 que:

- 37 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B, 750 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E, 11 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H, 13 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie O, 58 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie P et 11 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie Q, ont été émises et sont détenues depuis le 23 août 2010 par LBREP III Europe Holdings, L.P, un "Limited Partnership", ayant son siège social au 1800-1, c/o Aird & Berlis LL, Bay street, ON M5J 2T9 Toronto, Ontario (Canada), enregistré sous le numéro 180360430 du Registre des Sociétés de l'Ontario au Canada;

Dès lors, depuis le 23 août 2010, les 111 077 parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

Associés	Adresse	Numéro d'enregistrement	Nombre de parts
REPE LBREP III LLC	2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA	4324484	25 class J
LBREP III Europe Holdings, L.P	c/o Aird & Berlis LLP, 1800-181 Bay Street, Toronto, ON M5J 2T9, Canada	180360430	89 Class B, 25 Class C, 40 405 Class E, 42 Class F, 25 Class G, 1 358 Class H, 25 Class K, 25 class M, 43 class N, 1203 class O, 19 147 Class P, 5 925 Class Q, 58 Class R, 25 Class S, 42 657 Class AA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Pour extrait conforme

LBREP III Europe S.à. r.l, SICAR

Signature

Référence de publication: 2010128669/32.

(100145556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

**Prodac Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Frames Management S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 154.924.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 12 août 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 08 septembre 2010.

Référence de publication: 2010128486/12.

(100145877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Strasbourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 76.596.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 septembre 2010.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2010128517/11.

(100145907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Solideal International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 77.607.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010128533/10.

(100145860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Hémisphères Films, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 80.354.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2010

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Monsieur Francis CARPIAUX avec adresse professionnelle au 4, Grand-Rue, L-1660 LUXEMBOURG, de Monsieur Stéphane CARPIAUX, avec adresse professionnelle au 4, Grand-Rue, L-1660 LUXEMBOURG, et de Madame Sophie CARPIAUX, avec adresse professionnelle au 4, Grand-Rue, L-1660 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 17 juin 2010:

Les membres du Conseil d'Administration décident de renommer Monsieur Stéphane CARPIAUX, 4, Grand-Rue, L-1660 LUXEMBOURG, administrateur-délégué, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010128657/21.

(100145263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Analogic Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 102.751.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 juillet 2009 de sa société mère, Analogic Corporation ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010128602/13.

(100145551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

AC. Bim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, Z.A. Am Bann.

R.C.S. Luxembourg B 73.956.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/09/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010128604/10.

(100145432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Adam Offergeld Luxembourg G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 38.732.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ADAM OFFERGELD LUXEMBURG G.m.b.H.

Signatures

Référence de publication: 2010128605/11.

(100145489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Duralex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 108.337.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 septembre 2010 que:

- L'assemblée a décidé de nommer Monsieur Joseph Strazzante, né le 30/08/1958 à Auvelais (Belgique), administrateur, demeurant au 299, Avenue du Nord de Gilly B-6220 Fleurus (Belgique), en tant qu'administrateur de la société.

- L'assemblée a décidé de nommer Monsieur Joseph Strazzante, administrateur, demeurant au 299, Avenue du Nord de Gilly B-6220 Fleurus (Belgique) et Monsieur Luciano Salvador, né le 11/04/1957 à Ougrée (Belgique), administrateur, demeurant à B-4121 Neupré, 8, allée Marie Louise en tant qu'administrateur-délégué de la société.

Pouvoir leur est donné de représenter la société par leur seule signature unique

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010128638/20.

(100145787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

AZ Electronic Materials China Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 103.425,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 102.504.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AZ Electronic Materials China Holdings S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010128611/13.

(100145516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

AZ Electronic Materials Holdings Sarl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.248.125,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 102.143.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AZ Electronic Materials Holdings S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010128612/13.

(100145518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

AZ Electronic Materials Midco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 9.231.475,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 102.424.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AZ Electronic Materials Midco S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010128613/13.

(100145520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Mariko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4996 Schouweiler, 21, rue de la Résistance.
R.C.S. Luxembourg B 101.091.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 23.09.2010.

Fiduciaire S.à r.l.

CabexcO

Centre Helfent

1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange

Signature

Référence de publication: 2010128674/15.

(100145409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.
